



La CNAIB a signé, avec SOCOTEC, un contrat de partenariat

Ce contrat, avec tarifs préférentiels, concerne
les vérifications périodiques électriques et le contrôle des appareils UV.

BON DE COMMANDE N°1 : à compléter et à retourner à Socotec

Contrat Cadre Socotec n° _____

Tarif pour un établissement	VERIFICATIONS ÉLECTRIQUES	
	Adhérent CNAIB	Non adhérent
Etablissement dont la superficie est < à 80 m ²	<input type="checkbox"/> 120,00 € HT (144,00 € TTC)	<input type="checkbox"/> 180,00 € HT (216,00 € TTC)
Etablissement dont la superficie est > à 80 m ²	<input type="checkbox"/> 140,00 € HT (168,00 € TTC)	<input type="checkbox"/> 250,00 € HT (300,00 € TTC)

Tarif pour appareil UV	CONTRÔLE DES APPAREILS UV	
	Adhérent CNAIB	Non adhérent
<input type="checkbox"/> Vérification initiale ou <input type="checkbox"/> périodique pour 1 appareil	<input type="checkbox"/> 170,00 € HT (204,00 € TTC)	<input type="checkbox"/> 210,00 € HT (252,00 € TTC)
Vérification par appareil supplémentaire	<input type="checkbox"/> 120,00 € HT (144,00 € TTC) x _____ appareil(s)	<input type="checkbox"/> 150,00 € HT (180,00 € TTC) X _____ appareil(s)

Nom et prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Code postal et commune :
Téléphone : E-mail :
N° Adhérent CNAIB :
Superficie de l'institut : Jour de fermeture :
Date de la dernière vérification électrique : Date de la dernière vérification UV.....

Date, cachet et signature :

Formulaire à retourner à :
SOCOTEC – Marika TANNEAU
ZAE République III – 10 rue JB Boussingault
86000 POITIERS
@ : marika.tanneau@socotec.com
Port : 06.24.71.95.29 - Fax : 05.49.46.76.59

(*) Conditions d'intervention : la planification des interventions est définie exclusivement par SOCOTEC dans le cadre d'une organisation par zone géographique. La vérification des appareils UV aura systématiquement lieu en même temps que la vérification périodique électrique (vérification biennale).